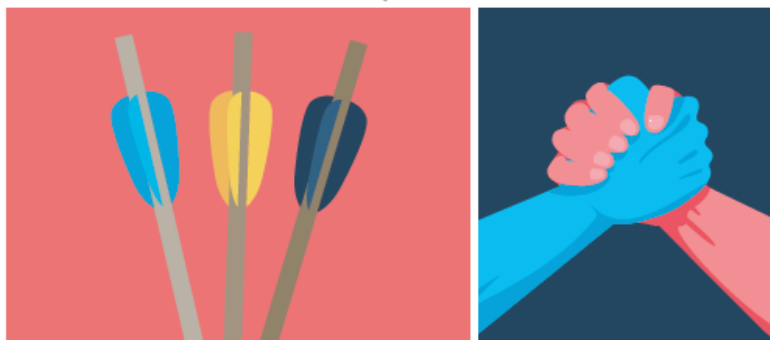




FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC



PARTAGE TES FLÈCHES

RÈGLEMENT

La finalité première est qu'un non licencié découvre le tir à l'arc. Cette rencontre doit aussi permettre au licencié de passer un bon moment. Elle doit lui permettre de prendre plaisir à faire découvrir son activité et contribuer au plaisir qu'il prend en tirant à l'arc dans un club affilié à la FFTA.

L'entraîneur devra donc adapter la distance et la taille du blason aux capacités du jeune. Cela ne doit pas être trop facile pour présenter un intérêt mais ne doit pas non plus le mettre en difficulté. Des adaptations sont proposées ci-dessous.

Cela peut se dérouler en salle ou en extérieur.

Session 1 : 4 septembre 2024 au 13 novembre 2024

Session 2 : du 1er mars au 30 juin 2025

ACTION FINANÇABLE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS PSF [Subventions](#)
[Projet Sportif Fédéral - Agence Nationale du Sport | Fédération Française de Tir à l'arc](#)
(ffta.fr)



Principes session 1 et 2

Session 1 :

Un jeune « anciennement » licencié (en 2024 ou les saisons précédentes) est « parrain ». Dans ce cadre, il invite à faire découvrir le tir à l'arc à un autre jeune non licencié comme un(e) ami(e), un membre de sa famille, une connaissance...

Après une initiation du débutant, les deux jeunes composeront une doublette et pourront participer au challenge « Partage tes flèches ».

Le débutant est donc de préférence non (encore) licencié. Cependant, si le débutant n'a jamais été licencié par le passé et a déjà pris sa licence 2025 il pourra prendre part au challenge.

Toutes les équipes sont en niveau découverte.

Session 2 :

Identique à la session 1 = niveau découverte avec un archer parrain et un archer non licencié (ou licence à partir du 1/03/2025).

Lors de la session 2, un second niveau est ouvert : « niveau licenciés ». Dans ce niveau sont classées les équipes qui ont pris part à la session 1 **et** dont les deux membres sont licenciés au moment de la session 2.

Un licencié parrain peut prendre part aux 2 manches avec un débutant non licencié différent (mais une seule participation par session). Dans ce cas, sur chaque session son équipe sera classé dans le niveau découverte.

Catégories d'âge :

Les catégories d'âge des deux sessions sont les mêmes. Les archers ayant pris part à la session 1 et qui auraient 18 ans entre la session 1 et la session 2 peuvent participer à la session 2.

Trois catégories d'âge :

- Jusqu'à 12 ans durant la saison 2025 (U11 et U13)
- De 13 ans à 17 ans durant la saison 2025 (U15 et U18)
- Ages mixtes jusqu'à 17 ans (U18)

Il n'y aura pas de catégorie genrée. Les équipes pourront donc être mixtes.

Distance et blason :

Equipes niveau découverte :

- Le jeune licencié « parrain », tire à 18 m et sur le blason correspondant à sa catégorie en salle à 18 m.
- Le débutant tire à 8 m sur blason de 80 cm. Les enfants de moins de 10 ans pourront tirer à 6m.

Equipes niveau licenciés :

- Le jeune licencié « parrain », tire à 18 m et sur le blason correspondant à sa catégorie en salle à 18 m.

- Le débutant « **néo-licencié 2025** » tire à 18 m sur blason de 60 pour les cadets, blason de 80 pour les Benjamins et Minimes. Pour les poussins, le blason de 80 cm sera gardé et la distance pourra être réduite sans descendre à moins de 10m.

Organisation pratique :

Option 1 : Lorsque le club a des cibles mobiles : un pas de tir unique sera mis en place, avec des cibles côte à côte en alternance 8 m/18 m (6 m si le cas de figure se présente) pour que les membres d'une même équipe soient proches.

Option 2 : S'il n'est pas possible d'avoir un pas de tir unique (pas de cibles mobiles ou pas suffisamment), le tir s'effectuera en 2 vagues. Les archers licenciés tireront en premier sous les encouragements de leur partenaire (matérialiser la zone « d'attente » par une ligne, un cerceau...) puis tous les archers avanceront et les débutants tireront leurs flèches avec la présence d'un archer confirmé derrière eux.

Dans le cas de jeunes tirant à 6 m, une troisième vague n'est pas conseillée. Cela nuirait au dynamisme de la rencontre. L'utilisation de quelques cibles mobiles seraient à privilégier ou deux temps différents.

Lorsque les deux membres des équipes de niveau licenciés, tirent à la même distance, ils seront mis côte à côte.

Déroulement :

1. Echauffement collectif ludique et adapté à l'âge.
2. Une phase d'initiation (pilotée par un entraîneur du club, le débutant pourra être accompagné individuellement par son binôme/coéquipier licencié) si celle-ci a lieu le jour même du challenge
OU
2 volées d'essai si l'archer débutant a déjà eu une séance (ou plusieurs) depuis la rentrée.
3. Démarrage du challenge :
 - 2 volées libres = 3 flèches/archer et cumul des points de chaque archer
 - 2 volées chronométrées : 3 flèches/archer en 1 minute et cumul des points de chaque archer
 - 2 volées tir BONUS/MALUS :
 - o 1 volée tir malus : 4 flèches/archer et cumul des points des 3 moins bonnes flèches de chaque archer
 - o 1 volée tir bonus : 4 flèches/archer et cumul des points des 3 meilleures flèches de chaque archer
 - 2 volées « fun » parmi
 - o Tir par équipe avec rotation à chaque flèche si utilisation d'un pas de tir unique
 - o Tir assis sur une chaise

- Tir pieds serrés pour les débutants et 1 genou au sol pour les licenciés
 - Libre (exemple : Petit parcours cardio puis tir Libre...)
- En cas de besoin, les situations peuvent être adaptées afin de permettre à un jeune en situation de handicap de participer.
4. Possibilité de finir sur un jeu et un goûter en annonçant les résultats.

Classement :

- Au sein du club : cumul des points de l'équipe et prise en compte du score du débutant en cas d'égalité. Si celle-ci persiste : choix libre du club (les plus jeunes, pas de départage...). Libre choix de récompenser ou non (diplômes, petites médailles...).
- Au niveau national : un classement sera établi au cumul des points des deux archers. En cas d'égalité : prise en compte du score du débutant. Si l'égalité persiste les équipes seront exæquos. Les récompenses se feront par tirage au sort.

Des clubs ayant participé seront également récompensés à l'issue du second challenge de mars :

- par tirage au sort
- en fonction du nombre d'équipes inscrites
- en fonction du nombre de jeunes non licenciés ou « licence création » lors de la session 1 et licenciés participant aussi à la session 2

Les clubs tirés au sort pourront choisir une récompense parmi celles listées ci-dessous. Ceux récompensés pour le nombre d'équipes ayant pris part ou le nombre de jeunes devenus licenciés pourront en choisir deux (ou doubler la valeur attribuée) parmi :

- Prise en charge d'une formation pour un licencié du club : dirigeant, entraîneur, arbitre (jusqu'à 500 €)
- Financement de matériel pour les jeunes du club (valeur 500 €)
- Prise en charge d'un stage à destination des jeunes du club encadré par un professionnel à hauteur de 500 €.

Modalités de participation

Il n'y a pas de pré-inscription à faire. Un responsable du club (dirigeant, entraîneur...) devra saisir les résultats des équipes sur ce site : <https://partage-tes-fleches.web.app/page-login> au plus tard le **20 novembre** pour la session 1 et au plus tard le 5 juillet pour la session 2.

La connexion se fait grâce au numéro d'affiliation du club. Le nom du club se remplit automatiquement. Un référent sera à déclarer (Nom, Prénom, N° téléphone, email).

Outils mis à disposition

- Invitations à donner aux jeunes du club : [Invitation-Partage tes flèches \(ffta.fr\)](https://ffta.fr/invitation-partage-tes-fleches)
- En utilisant les feuilles de marques mises à disposition [feuille de marque partage tes fleches.pdf \(ffta.fr\)](https://ffta.fr/feuille-de-marque-partage-tes-fleches.pdf) le référent aura les informations nécessaires à renseigner au moment de la saisie (Nom/prénom des deux archers, âge, numéro de licence (le cas échéant), un contact mail, le score réalisé).